



Cahier des charges

Soft impact

Soft Impact n'est pas un label ou une marque simplement auto-promotionnelle. Il s'agit d'un logo interne développé pour, à la première lecture, informer le consommateur sur le faible impact environnemental du produit.

A travers ce logo, Ecodis s'engage au respect et à la vérification systématique de TOUTES les garanties suivantes :



Matières premières

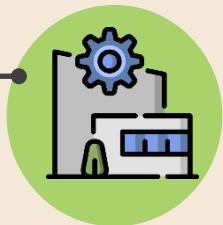
Notre cahier des charges strict prévoit l'emploi de matières premières d'origine naturelle (à la hauteur d'au moins 95%).

Nous privilégions les matières premières et les formulations avec peu d'ingrédients afin d'impact au minimum les ressources de la Nature.

Nous avons recours à un maximum de matières premières répondant à un cahier des charges et à des contrôles visant à minimiser les impacts environnementaux : coton exclusivement issu de l'agriculture biologique, traitements textiles peu polluants (certification GOTS), bois issus de forêts gérées de manière responsable (FSC, PEFC), matières premières agréées selon le référentiel ECOCERT Greenlife ou le cahier des charges Cosmos, des matières premières minérales, végétales ou animales pas ou peu transformées...

Mode de fabrication du produit

Ecodis sélectionne un fournisseur et un produit en fonction des pratiques vertueuses et respectueuses de l'environnement, réalisées lors des étapes de fabrication du produit. Ces processus de fabrication sont pour la plupart encadrés et contrôlés par des référentiels « écologiques » Ecocert Greenlife, Cosmos.



Les démarches volontaires des fournisseurs, exigées d'Ecodis, sont par exemple :

- Le traitement et la valorisation des déchets
- L'utilisation d'énergies vertes
- Le traitement des rejets eau/air
- Le pilotage de certifications environnementales
- L'absence de rejet de gaz à effet de serre
- Des consommations d'eau limitées



Origine géographique des matières et des Fournisseurs

Nous recherchons systématiquement les approvisionnements les plus proches de Ecodis au niveau géographique (Voir Bilan Annuel sur l'origine géographique), ceci afin de minimiser les émissions de CO₂ générées par le transport. Ce choix nous contraint à acheter plus chers nos ingrédients.

Mode d'emploi des produits multi-usages

Nos cahiers de recettes et cahier Trucs et astuces (version Web et papier) guident les consommateurs pour une utilisation raisonnable et économique de nos produits. Nous expliquons les diverses et nombreuses utilisations possibles de nos produits multiusages qui évitent l'achat de nombreux autres produits spécifiques pour le consommateur.



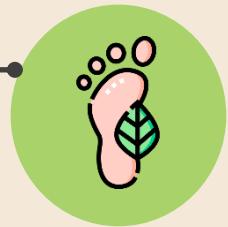
Emballages

Les emballages des produits sont minimalistes, imprimés avec des encres végétales, sur des supports recyclés et majoritairement recyclables, à partir de papier issu de forêts gérées de manière responsable.

Ecodis s'appuie sur sa Politique de réduction de l'impact des emballages qui est articulée autour des actions suivantes : réduire, réutiliser, matières premières renouvelables, utilisation d'emballages recyclables et recyclés. Un produit « Soft Impact » répond à au moins deux de ces quatre engagements.

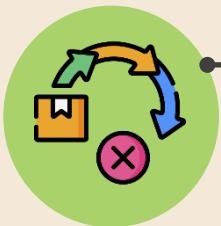
Indice carbone

Ecodis s'engage à la réalisation du calcul de l'indice carbone du produit et à son analyse. L'indice carbone est calculé à partir des émissions de gaz à effet de serre issues des 5 étapes clés de son cycle de vie : production primaire, fabrication, transports à toutes les étapes, emballage et la distribution.



Le calcul de l'empreinte écologique se base sur la recommandation (UE) 2021/2279 de la Commission européenne du 15 décembre 2021, relative à l'utilisation de méthodes d'empreinte environnementale pour mesurer et indiquer la performance environnementale des produits, biens et services, sur l'ensemble du cycle de vie.

L'indice carbone du produit est comparé à un produit conventionnel similaire en termes de fonctionnalité et commercialisé au même moment que l'étude.



Fin de vie

Ecodis s'engage à mettre sur le marché, un produit qui ne génère pas d'impact négatif sur l'environnement à la fin de sa durée de vie.

Un produit « Soft Impact » doit être (au moins un des trois critères) :

- Compostable (de préférence répondant aux critères de compostabilité à domicile),
- Majoritairement recyclable selon les critères de Citéo,
- Réutilisable